



DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 juillet 2025

L'an deux mil vingt - cinq, le 15 du mois de juillet à 18 heures 30, se sont réunis dans les lieux habituels, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint-Sylvestre, sous la présidence de Mme Josette CHARVIER, Maire de SAINT-SYLVESTRE, dûment convoqués.

Étaient présents : BARBEROT Marie-Hélène, BARNOIN Amaury, BARRACHIN Mireille, CHARVIER Josette, MALLET Emmanuelle, MASSON Michel, MOISE Bastien, PERA Sophie, PINEL Bénédicte, REYMOND Régis, TEYSSEDOU Marie, TILLY Cécile

Absents/excusés : BEAUQUIS Michel a donné pouvoir à Josette CHARVIER

Secrétaire de séance : Marie – Hélène BARBEROT

Date de convocation	08/07/2025
Nombre de Membres en exercice :	13
Nombre de Membres présents :	12
Nombre de pouvoirs	1
Nombre de suffrages exprimés :	13
Votes Pour :	13
Votes Contre :	
Abstention :	

MARCHE TRAVAUX CANTINE SCOLAIRE : Avenant n°1 LOT 05 Bureau de contrôle**Mission coordination SPS**

Madame le Maire explique que, conformément au code du travail, nous avons obligation de faire intervenir un **coordonnateur SPS (Sécurité – Protection – Santé)** sur notre chantier où plusieurs entreprises travaillent de manière simultanée ou successive. Les missions du coordonnateur SPS ont pour vocation d'éviter les accidents des personnes présentes sur le chantier.

Le contrat précédemment signé avec le bureau Alpes Contrôles ne comportait pas cette mission. Pour concilier cette obligation avec le démarrage des travaux, un avenant pour ce contrat supplémentaire, s'élevant à **1 160€ HT** été signé dans l'urgence par Madame le Maire.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la signature du contrat avec le bureau Alpes Contrôles pour la mission SPS.

- Autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et ans ci-dessus

Le Maire

Josette CHARVIER



Le secrétaire de séance

Marie – Hélène BARBEROT



**DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 15 juillet 2025

L'an deux mil vingt - cinq, le 15 du mois de juillet à 18 heures 30, se sont réunis dans les lieux habituels, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint-Sylvestre, sous la présidence de Mme Josette CHARVIER, Maire de SAINT-SYLVESTRE, dûment convoqués.

Étaient présents : BARBEROT Marie-Hélène, BARNOIN Amaury, BARRACHIN Mireille, CHARVIER Josette, MALLET Emmanuelle, MASSON Michel, MOISE Bastien, PERA Sophie, PINEL Bénédicte, REYMOND Régis, TEYSSEDOU Marie, TILLY Cécile

Absents/excusés : BEAUQUIS Michel a donné pouvoir à Josette CHARVIER

Secrétaire de séance : Marie – Hélène BARBEROT

Date de convocation	08/07/2025
Nombre de Membres en exercice :	13
Nombre de Membres présents :	12
Nombre de pouvoirs	1
Nombre de suffrages exprimés :	13
Votes Pour :	13
Votes Contre :	
Abstention :	

MARCHE TRAVAUX CANTINE SCOLAIRE : LOT 08 ALARMES INCENDIE

Madame le Maire donne la parole à Michel Masson, adjoint aux travaux.

Lors du dernier conseil, le devis établi par CHUBB (4 403,23 € HT) pour la pose de nouvelles alarmes n'avait pas été validé. Un nouveau devis s'élevant à 2 373,50 € HT a été établi par la SAS Loïc Electricité. La différence de tarif s'explique par le fait que cette dernière est une installation filaire et non par radio. Bastien Moïse précise qu'il faudra modifier l'affichage des plans d'évacuation.

Après avoir comparé les devis et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Valide le devis de la SAS Loïc Electricité pour un montant de 2 373,50 € HT et
- Autorise Madame le Maire à signer tout document afférent à ce marché.

Le conseil note en outre la nécessité de demander au prestataire la mise à jour des plans de sécurité incendie liée à la prestation et mandate Mme le Maire pour faire le nécessaire.

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et ans ci-dessus

Le Maire

Josette CHARVIER



Le secrétaire de séance

Marie – Hélène BARBEROT

**DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt - cinq, le 15 du mois de juillet à 18 heures 30, se sont réunis dans les lieux habituels, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint-Sylvestre, sous la présidence de Mme Josette CHARVIER, Maire de SAINT-SYLVESTRE, dûment convoqués.

Étaient présents : BARBEROT Marie-Hélène, BARNOIN Amaury, BARRACHIN Mireille, CHARVIER Josette, MALLET Emmanuelle, MASSON Michel, MOISE Bastien, PERA Sophie, PINEL Bénédicte, REYMOND Régis, TEYSSEDOU Marie, TILLY Cécile

Absents/excusés : BEAUQUIS Michel a donné pouvoir à Josette CHARVIER

Secrétaire de séance : Marie – Hélène BARBEROT

Date de convocation	08/07/2025
Nombre de Membres en exercice :	13
Nombre de Membres présents :	12
Nombre de pouvoirs	1
Nombre de suffrages exprimés :	13
Votes Pour :	13
Votes Contre :	
Abstention :	

MARCHE TRAVAUX CANTINE SCOLAIRE : LOT 09 CABLAGE TELEPHONE

Madame le Maire donne la parole à Michel Masson, adjoint aux travaux.

Michel Masson explique qu'il est nécessaire d'installer une ligne téléphonique dans la cuisine de la nouvelle cantine. Il présente le devis établi par la SAS Loïc Electricité d'un montant de 960 € HT.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Valide le devis de SAS Loïc Electricité pour un montant de 960 € HT
- Autorise Madame le Maire à résilier l'abonnement lié au poste téléphonique actuel.
- Autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et ans ci-dessus

Le Maire

Josette CHARVIER

Le secrétaire de séance

Marie – Hélène BARBEROT

**DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 15 juillet 2025

L'an deux mil vingt - cinq, le 15 du mois de juillet à 18 heures 30, se sont réunis dans les lieux habituels, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint-Sylvestre, sous la présidence de Mme Josette CHARVIER, Maire de SAINT-SYLVESTRE, dûment convoqués.

Étaient présents : BARBEROT Marie-Hélène, BARNOIN Amaury, BARRACHIN Mireille, CHARVIER Josette, MALLET Emmanuelle, MASSON Michel, MOISE Bastien, PERA Sophie, PINEL Bénédicte, REYMOND Régis, TEYSSEDOU Marie, TILLY Cécile

Absents/excusés : BEAUQUIS Michel a donné pouvoir à Josette CHARVIER

Secrétaire de séance : Marie – Hélène BARBEROT

Date de convocation	08/07/2025
Nombre de Membres en exercice :	13
Nombre de Membres présents :	12
Nombre de pouvoirs	1
Nombre de suffrages exprimés :	13
Votes Pour :	13
Votes Contre :	
Abstention :	

MARCHE TRAVAUX CANTINE SCOLAIRE : LOT 10 INSTALLATION GAZ

Mme Le Maire expose que conservant la cuisinière à gaz, pour les usages occasionnels de la cantine et des locataires de la salle, il convient d'alimenter la nouvelle cantine par des bouteilles de gaz propane placées à l'extérieur. Le branchement n'ayant pas été prévu dans le marché avec ICR, c'est ACDC Services qui assurera l'installation.

Le devis s'élève à 1 410 € HT

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Valide le devis de ACDC Services pour un montant de 1 410 € HT
- Autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et ans ci-dessus

Le Maire

Josette CHARVIER

Le secrétaire de séance

Marie – Hélène BARBEROT



**DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 15 juillet 2025

L'an deux mil vingt - cinq, le 15 du mois de juillet à 18 heures 30, se sont réunis dans les lieux habituels, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint-Sylvestre, sous la présidence de Mme Josette CHARVIER, Maire de SAINT-SYLVESTRE, dûment convoqués.

Étaient présents : BARBEROT Marie-Hélène, BARNOIN Amaury, BARRACHIN Mireille, CHARVIER Josette, MALLET Emmanuelle, MASSON Michel, MOISE Bastien, PERA Sophie, PINEL Bénédicte, REYMOND Régis, TEYSSEDOU Marie, TILLY Cécile

Absents/excusés : BEAUQUIS Michel a donné pouvoir à Josette CHARVIER

Secrétaire de séance : Marie – Hélène BARBEROT

Date de convocation	08/07/2025
Nombre de Membres en exercice :	13
Nombre de Membres présents :	12
Nombre de pouvoirs	1
Nombre de suffrages exprimés :	13
Votes Pour :	13
Votes Contre :	
Abstention :	

MARCHE TRAVAUX CANTINE SCOLAIRE : LOT 11 AMEUBLEMENT**Acquisition d'une armoire inox**

Mme Le Maire explique aux membres du conseil que le placard de rangement de la vaisselle de cantine prévu à l'angle de la salle des fêtes doit être en inox. Les prix des armoires inox sont sensiblement les mêmes chez tous les fournisseurs.

Devis Techni-contact : 3 484,44 € HT

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Valide le devis de Techni Contact pour un montant de 3 484,44 € HT
- Autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et ans ci-dessus

Le Maire

Josette CHARVIER



Le secrétaire de séance

Marie – Hélène BARBEROT